

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars, à 18h30, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

Etaient présents : M. Sylvain VASSE, Maire – Mers Rémi PION, Laurent LEMAIRE Adjoints au Maire ; M. Luc DUMESNIL, M. Alain HAMEURY, Mme Céline HAUCHECORNE, Mme Carole DEGUILLE, Mme Mélanie GILLE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: M. Didier BOULLEN (pouvoir à M. Sylvain VASSE), Mme Sylvie DANIEL, Mme Muriel STAUDER (pouvoir à Mme Mélanie GILLE), Mme Brigitte ESTRIER, M. Olivier MARTHON

Absent : M. Sébastien POCHON

*Arrivée de Madame Brigitte ESTRIER à 19h10
Arrivée de Monsieur Olivier MARTHON à 19h15*

➤ **N°2018/ 1 : ADOPTION COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **N°2018/2 : ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

- Monsieur le Maire fait part aux membres des excédents de l'année 2017 et distribue aux conseillers les pages principales du Compte Administratif puis laisse la présidence au doyen de la séance, Monsieur Rémi PION et se retire de la salle.
- Après une présentation générale détaillée de chaque section en dépenses et en recettes, le Compte Administratif se résume ainsi : il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 93 965.83 Euros et un excédent d'investissement de 234 189.05 Euros, soit un excédent global de 328 154.88 Euros.

Après en avoir délibéré, le Maire n'ayant pas pris part au vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 308 419.54 €

Recettes 312 980.70 €

Résultat de l'exercice : 4 561.16 €

Résultat de clôture de l'exercice : 93 965.83 €

Investissement

Dépenses 78 929.84 €

Recettes 44 539.79 €

Résultat de l'exercice : - 34 390.05 €

Résultat de clôture de l'exercice : 234 189.05 €

Séance levée à 21h30